

PROCES-VERBAL DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 14 MAI 2014

Monsieur André Bergen, président du Conseil d'Administration, préside l'assemblée.

Le président déclare ouverte l'assemblée générale ordinaire de Cofinimmo, ce mercredi 14 mai 2014 à 15h30, conformément à l'article 19 des statuts.

Conformément à l'article 22 des statuts, il désigne en qualité de secrétaire Madame Françoise Roels.

Il prie les membres de l'assemblée de choisir deux scrutateurs parmi eux.

Messieurs RAEMDONCK Etienne et SINTOBIN Jean acceptent cette tâche et prennent place au bureau comme scrutateurs.

En ce qui concerne les actions dématérialisées, conformément aux articles 532 et 533 du Code des Sociétés, la présente assemblée a été convoquée par le Conseil d'Administration au moyen d'avis de convocation, contenant l'ordre du jour, parus dans:

- Le Moniteur Belge du 11 avril 2014
- De Tijd du 11 avril 2014
- L'Echo du 11 avril 2014

Les actionnaires nominatifs ont été convoqués par lettres remises à la poste le 11 avril 2014.

Les formalités prévues aux termes de l'article 20 des statuts pour l'admission aux assemblées ont été accomplies par les actionnaires présents ou représentés, lesquels se sont également conformés à l'article 536 du Code des Sociétés. Il ressort de la liste de présences que ...4.038.942..... actions sont présentes ou représentées.

Le nombre total des actions de Cofinimmo est de 17.642.684 actions dont 48.917 actions sont détenues par Cofinimmo qui ne participent pas au vote.

Le président fait remarquer que toutes les actions sont entièrement libérées et qu'il n'existe par conséquent aucun retard de versement en libération des titres.

L'Assemblée constate être valablement constituée et être en mesure d'aborder l'ordre du jour.

Le président rappelle que l'ordre du jour comporte les points suivants :

1. *Prise de connaissance du rapport de gestion sur l'exercice social et consolidé clôturé au 31 décembre 2013*
2. *Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013*
3. *Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes sociaux clôturés au 31 décembre 2013 et rapport du commissaire sur les comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2013*
4. *Approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 31 décembre 2013 et affectation du résultat*
 - Proposition d'approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 31 décembre 2013, en ce compris l'affectation du résultat.
 - Proposition d'attribuer un dividende prioritaire de 6,37 € brut aux actionnaires privilégiés et un dividende de 6,00 € brut aux actionnaires ordinaires.
 - Proposition de suspendre le droit au dividende des 40.211 actions ordinaires propres détenues par Cofinimmo en couverture du plan d'option sur actions et d'annuler le droit au dividende pour l'exercice 2013 de 8.706 actions ordinaires propres détenues par Cofinimmo ou de celles encore détenues à la date de cette assemblée générale. La date de mise en paiement est déterminée par le Conseil d'administration.
5. *Prise de connaissance des comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2013*
6. *Décharge aux administrateurs*

Proposition de donner décharge aux administrateurs de la société pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013.
7. *Décharge au commissaire*

Proposition de donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013.
8. *Nomination d'un administrateur*

Proposition de nommer, avec effet immédiat, en qualité d'administrateur, Monsieur Christophe Demain, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.
9. *Renouvellement du mandat du commissaire*
 - Proposition de renouveler le mandat de la SC s.f.d. SCRL Deloitte Réviseurs d'Entreprises, représentée par Monsieur Frank Verhaegen, réviseur agréé, dont le siège est établi Berkenlaan 8B à 1831 Diegem, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

- Proposition de fixer les honoraires du commissaire à la somme de 116.700 € par an, hors TVA et débours, à indexer annuellement en fonction de l'évolution de l'indice-santé.

10. Divers

1. **Prise de connaissance du rapport de gestion sur l'exercice social et consolidé clôturé au 31 décembre 2013**

L'assemblée dispense le président de faire la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice social et consolidé clôturé au 31 décembre 2013.

Le rapport sera déposé à la Banque Nationale de Belgique et sera tenu à la disposition de tout intéressé.

2. **Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013**

L'assemblée dispense le président de faire la lecture du rapport de rémunération relatif à l'exercice social et consolidé clôturé au 31 décembre 2013.

L'assemblée décide d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social et consolidé clôturé au 31 décembre 2013 comme suit:

voix pour: 3.649.486

voix contre: 389.456

abstention: 0

à l'unanimité: /

3. **Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes sociaux clôturés au 31 décembre 2013 et rapport du commissaire sur les comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2013**

L'assemblée dispense le commissaire de faire la lecture de ses rapports relatifs aux comptes annuels sociaux et consolidés clôturés au 31 décembre 2013 et relatif au rapport de gestion.

Ces rapports seront déposés à la Banque Nationale de Belgique et seront tenus au siège social à la disposition de tout intéressé.

4. Approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 31 décembre 2013 et affectation du résultat

Les comptes statutaires dans le schéma IAS/IFRS sont repris dans le rapport annuel.

L'affectation du résultat repris dans le rapport annuel doit être modifiée pour tenir compte des résultats de la conversion de 123 actions privilégiées qui a eu lieu fin mars 2014.

Ces transactions résultent dans une diminution de la rémunération du capital : il est porté de - 105.817.414,34 EUR à - 105.817.368,83 EUR.

Ainsi, à la suite de cette conversion, l'affectation des résultats 2013 proposée à l'Assemblée Générale s'établit comme suit :

Compte tenu principalement :

- du bénéfice reporté des années antérieures de :	+ 449.540.981,92 EUR
- du résultat net de l'exercice de :	+ 57.180.432,38 EUR
- des divers transferts de et aux réserves tel que prévus par les règles IFRS et la législation SICAFI de :	- 50.110.464,69 EUR
- de la rémunération du capital de :	- 105.817.368,83 EUR
- de la répartition au titre de l'exercice autre que la rémunération du capital de :	- 347.200,00 EUR

Le résultat à reporter est de : 350.446.380,78 EUR

En ce qui concerne le dividende :

Les actions privilégiées auront droit à un dividende brut de 6,37 EUR. Après précompte mobilier de 25 %, le dividende net s'élèvera à 4,7775 EUR par action.

Les actions ordinaires auront droit à un dividende brut de 6,00 EUR. Après précompte mobilier de 25 %, le dividende net s'élèvera à 4,50 EUR par action.

L'ex date est le 19 mai 2014, et la date à laquelle les positions sont arrêtées afin d'identifier les actionnaires qui recevront le dividende est le 21 mai 2014.

La Conseil d'Administration a décidé d'offrir cette année aux actionnaires ordinaires comme aux actionnaires privilégiés le choix entre le paiement du dividende de l'année 2013 en actions ordinaires nouvelles ou en numéraire, ou
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
Le 14 mai 2014

d'opter pour une combinaison de ces 2 modalités de paiement. Les actions ordinaires nouvelles auront jouissance dans les résultats de Cofinimmo à dater du 1^{er} janvier 2014 (premier dividende payable en juin 2015). Les fonds qui n'auront pas été versés en espèces seront utilisés par la société dans le cadre du financement de ses acquisitions d'immeubles.

Les modalités de cette offre, à savoir les nombres de coupons détachés respectivement de l'action ordinaire ou de l'action privilégiée qui donneront droit à une action ordinaire nouvelle, sont les suivantes :

- 19 coupons n° 24 de dividende de l'action ordinaire donnent droit à recevoir une action ordinaire nouvelle, sans soulte ; et
- 18 coupons n° 12 (COFP2) ou n° 13 (COFP1) de dividende de l'action privilégiée donnent droit à recevoir une action ordinaire nouvelle et une soulte de 0,495 EUR par action ordinaire souscrite.

Le prix de souscription d'une action ordinaire nouvelle par un actionnaire ordinaire s'établit ainsi à $19 \times 4,50 \text{ EUR} = 85,50 \text{ EUR}$ soit un niveau quasi identique au cours de clôture de l'action ordinaire du 13/05, dont a été déduit le dividende brut de l'action ordinaire pour l'exercice 2013.

Le même prix de souscription étant bien entendu d'application pour une souscription par un actionnaire privilégié, le nombre de coupons à fournir par celui-ci a été fixé à une unité de plus et la soulte lui revenant a été calculée comme suit : $18 \times 4,7775 \text{ EUR} - 85,50 \text{ EUR} = 0,495 \text{ EUR}$ par action ordinaire souscrite.

Les actionnaires seront invités à effectuer le choix entre les 2 modalités de paiement entre le 22 mai 2014 et le 2 juin 2014. Les actionnaires qui n'auront exprimé aucune préférence seront payés automatiquement et exclusivement en numéraire.

Le paiement en numéraire et/ou la livraison des titres sera effectué à partir du 6 juin 2014.

Le Conseil d'Administration propose de suspendre le droit au dividende pour l'exercice 2013 de 40.211 actions ordinaires propres en couverture du plan d'option sur actions et d'annuler le droit au dividende pour l'exercice 2013 des autres 8.706 actions ordinaires propres encore détenues par Cofinimmo. Le dividende ainsi suspendu sera versé aux bénéficiaires du plan lors de l'exercice de l'option.

Le dividende proposé respecte le prescrit de l'Article 27 de l'Arrêté Royal du 07 décembre 2010 relatif aux Sicafi, en ce sens qu'il est supérieur au minimum requis de 80% du produit net.

La proposition d'approuver les comptes annuels sociaux selon le schéma IAS/IFRS et l'affectation du résultat et la distribution du dividende sont adoptées comme suit :

voix pour: 3.958.409

voix contre: /

abstention: 80.533

à l'unanimité: /

5. Comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2013

En sa séance du 6 février 2014, le Conseil d'Administration a arrêté les comptes annuels consolidés de Cofinimmo clôturés au 31 décembre 2013. L'assemblée générale en prend connaissance.

6. Décharge aux administrateurs pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, le président invite, au nom du Conseil d'Administration, les membres de l'Assemblée à se prononcer, par vote spécial, sur la décharge à donner aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013. Il s'agit des administrateurs suivants:

Mr. André Bergen
Mr. Jean-Edouard Carbonnelle
Mr. Xavier de Walque
Mr. Xavier Denis
Mr. Vincent Doumier
Mr. Robert Franssen
Mr. Gaëtan Hannecart
Mr. Marc Hellemans
Mrs. Inès Reinmann (période du 08/05/2013 au 31/12/2013)
Mrs. Françoise Roels
Mr. Alain Schockert
Mr. Gilbert van Marcke de Lummen (période du 01/01/2013 au 08/05/2013)
Mr. Baudouin Velge

Le président interroge l'assemblée à propos de son désir d'émettre un vote collectif ou individuel pour la décharge aux administrateurs.

L'Assemblée vote d'une manière collective la décharge des administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'année se clôturant le 31 décembre 2013:

voix pour: 3.971.009

voix contre: 65.174

abstention: 2.759

à l'unanimité: /

7. Décharge au commissaire pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, le président invite, au nom du Conseil d'Administration, les membres de l'Assemblée à se prononcer, par vote spécial, sur la décharge à donner au commissaire, Monsieur Frank Verhaegen, pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013.

L'Assemblée vote la décharge du Commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013.

voix pour: 3.971.009

voix contre: 65.174

abstention: 2.759

à l'unanimité: /

8. Nomination d'un administrateur

L'Assemblée décide de nommer avec effet immédiat, en qualité d'administrateur (représentant l'actionnaire Belfius Insurance), Monsieur Christophe Demain jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

voix pour: 4.035.426

voix contre: 3.516

abstention: /

à l'unanimité: /

9. Renouvellement du mandat du commissaire

L'assemblée décide de renouveler le mandat de la SC s.f.d. SCRL Deloitte Réviseurs d'Entreprises, représentée par Monsieur Frank Verhaegen, réviseur
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
Le 14 mai 2014

agréé, dont le siège est établi Berkenlaan 8B à 1831 Diegem, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017. Elle décide de fixer les honoraires du commissaire à la somme de 116.700 € par an, hors TVA et débours, à indexer annuellement en fonction de l'évolution de l'indice-santé.

voix pour: 3.897.999

voix contre: 140.943

abstention: /

à l'unanimité: /

10. Divers

Il n'y a pas de points divers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée levée.

S.A. COFINIMMO N.V.
Sicaf immobilière publique de droit belge/Openbare vastgoedbevak naar Belgisch Recht
Bd de la Woluwe 58 / Woluwedal 58
1200 Bruxelles / 1200 Brussel
RPM Bruxelles
N° T.V.A. BE 0 426.184.049 (partiellement assujettie à la T.V.A.)

DONT PROCES-VERBAL

Rédigé et clôturé le 14 mai 2014 à 1200 Bruxelles, Boulevard de la Woluwe 58, à ..16h30
heures

Date que dessus.

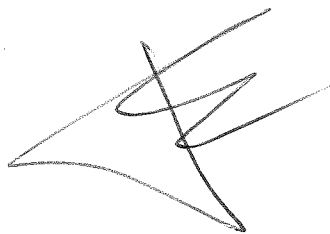
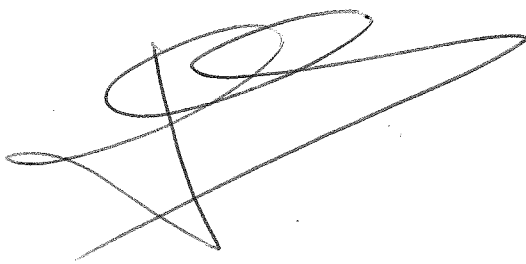
Lecture faite, les Membres du bureau, le président et les actionnaires, qui en ont exprimé le désir, ont signé le présent procès-verbal.

DONT PROCES-VERBAL

Rédigé et clôturé le 14 mai 2014 à 1200 Bruxelles, Boulevard de la Woluwe 58, à ... heures

Date que dessus.

Lecture faite, les Membres du bureau, le président et les actionnaires, qui en ont exprimé le désir, ont signé le présent procès-verbal.



E. Raemontenker

